

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 11
de votants : 14

CONVOCATION DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 janvier à 20h00 le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, M. Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, Mme Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, M. Romain FILLETTE et M. Matthieu CHEMINAIS.

Etaient absents et excusés : Mme Floriane COLLAU (a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise DANIEL), Mme Florence NONIS (a donné pouvoir à Mme Jocelyne MENAGER) et M. Jean-Christophe RETHO (a donné pouvoir à Mme Christelle BERTHELOT)

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne MENAGER

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de conseil du 14/12/2021.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes.
3. Tarifs participation publicitaire pour la revue municipale 2022.
4. Acquisition terrain Consorts Bauchet pour la piste cyclable / Autorisation à donner au Maire.
5. Demande de subvention FDI 2022 pour l'aménagement du terrain de loisirs au 11 rue des Longs Champs.
6. Demande de subvention FDI 2022 pour l'aménagement rue des Pommiers
7. Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement rue des Pommiers :
 - Lot n°1 VRD
 - Lot n°2 Espaces Verts
8. Demande de subvention FDI 2022 pour la réfection de la toiture de l'Eglise, façade arrière.
9. Demande de subvention DETR 2022 pour la réfection de la toiture de l'Eglise, façade arrière.
10. Demande de subvention FDI 2022 pour la réfection du sol souple de l'aire de jeux à l'école maternelle.
11. Parcours Santé Séniors / Attribution du marché de pose et du marché d'accès au parcours.
12. Maison des Associations / Acceptation du devis d'honoraires pour l'étude de faisabilité.
13. Projet de mixité au collège / Versement d'une subvention.
14. Compte rendu des commissions.
15. Questions et informations diverses.

Le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal. Des remerciements ont été reçus en mairie pour le colis des aînés mais également pour les décorations de Noël et les

aménagements aux abords du cimetière et dans le cimetière (banc).

Le compte rendu du 14/12/2021 est adopté à l'unanimité.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

SIRTOM :

Réunion le 20/01, le Maire y assistera car les délégués ne seront pas présents. Il n'aura pas le droit de vote. L'ordre du jour sera le suivant : 1) Approbation du PV de la réunion du 14 Octobre 2021 2) Débat d'orientations budgétaires 3) Avenant au marché de collecte en porte à porte 4) Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent 5) Point sur la mise en place des nouveaux services 6) Règlement intérieur gardiennage déchèteries 7) Convention d'apport Moussonvilliers à la déchèterie de Lamblore 8) Groupement commande pour la collecte de l'amiante 9) Questions diverses

CCEBP - Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'actualité de la réunion des Maires en date du 17/01/2022 :

➤ Nouvelle délégation de service public pour 5 ans concernant la piscine de Courville-sur-Eure.

Prochain conseil communautaire le 24/01/2022.

ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL « CHUISNES INFOS » 2022 / VOTE DU TARIF DE L'ENCART.

Délibération n° 01-2022

Le Maire expose :

La confection du prochain « Chuisnes infos » est en cours et il convient de fixer le tarif de l'encart publicitaire pour les annonceurs contactés. La commune a fait le choix de gérer en direct les insertions publicitaires.

Le Maire propose de reconduire le tarif de 2021 soit 50 € par encart.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le tarif de 50 € par encart publicitaire pour la revue municipale de 2022.

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN DIRECTION DE LANDELLES / ACQUISITION DU TERRAIN CONSORTS BAUCHET.

Délibération n° 02-2022

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne entre le bourg de Chuisnes et Landelles, la commune doit acquérir une bande de 6 m de large le long de la RD 108.

Les négociations menées avec les propriétaires et les exploitants concernés ont abouti à des accords amiables sur les bases des indemnités suivantes :

- Propriétaires :
 - valeur vénale : 1,50 € le m²
 - indemnité compensatrice : 0,50 € le m²
- Exploitants :

- sur les bases du barème d'indemnisation région Centre en vigueur dans le Département d'Eure-et-Loir (indemnité d'éviction de 0,555 € / m² et éventuellement perte de récolte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition de l'emprise de 03a 49ca nécessaire à l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne entre le bourg de Chuisnes et Landelles aux conditions du présent rapport soit un prix de 698 €.
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

TRAVAUX DE VOIRIE / AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DES POMMIERS / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI 2022).

Délibération n° 03-2022

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal a retenu le principe de faire réaliser des travaux d'aménagement de voirie dans la rue des Pommiers aux Châtelets. Madame Laurence Montceau, paysagiste-concepteur a établi un montant estimatif de ces travaux à 95 372 € HT soit 114 446,40 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par le Conseil Départemental, dans le cadre du FDI 2022, au titre des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le projet d'aménagement de voirie rue des Pommiers aux Châtelets.
- Sollicite, auprès du Conseil Départemental, une subvention dans le cadre du FDI 2022, au titre des travaux de voirie sur la base d'un montant estimatif total HT de 95 372 € soit 114 446,40 € TTC.
- Dit que ces travaux seront réalisés en Février 2022 avec accord du département.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

AMENAGEMENT DE LA RUE DES POMMIERS / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX LOT N°1 – VRD (VOIRIE ET RESEAUX DIVERS)

Délibération n° 04-2022

Le Maire expose :

Par délibérations n° 11-2021 du 27/01/2021 et n°03-2022 du 18/01/2022, le Conseil Municipal a retenu le principe de faire réaliser un aménagement de la rue des Pommiers et a sollicité une subvention du Conseil Départemental pour aider au financement des travaux. Celle-ci étant acquise, une consultation a été lancée. L'offre la mieux disante pour le lot n°1 VRD, est celle proposée par la société EIFFAGE Route pour un montant HT de 69 294,21 €. Monsieur Romain FILLETTE quitte la salle et ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (13 pour) :

- Accepte la proposition de la société EIFFAGE Route, Ile de France / Centre, Etablissement d'Eure-et-Loir, 18 rue du Président Kennedy, 28112 LUCÉ, pour l'aménagement de la rue des Pommiers le lot n° 1 –VRD, sur la base d'un montant HT de 69 294,21 € soit 83 153,05 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et tout document relatif à ce dossier.

REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE DE CHUISNES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DU F.D.I 2022.

Délibération n° 06-2022

Le Maire expose :

Suite à la délibération n° 85-2020 du 16/12/2020 concernant la demande de subvention FDI 2021 pour la réfection de la toiture côté avant et abside de l'église, il convient de poursuivre les travaux avec la façade arrière afin d'éviter la chute de tuiles sur les personnes se promenant dans le parc et également les infiltrations d'eaux pluviales qui provoquent de lourdes dégradations à l'intérieur de l'église.

Les travaux sont estimés à 44 997,78 € HT pour la façade arrière soit 53 997,34 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Fonds Départemental d'Investissement au titre des projets locaux – équipements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection totale de la couverture de l'église façade arrière.
- Sollicite auprès du département une subvention au titre du FDI 2022, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 44 997,78 € HT soit 53 997,34 € TTC.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Départemental (30 %)	13 499,33 €
- Subvention DETR 2022 (20%)	8 999,56 €
- <u>Autofinancement</u>	<u>22 498,89 €</u>
Total HT	44 997,78 €
- Dit que ces travaux seront réalisés à partir de Septembre 2022.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE DE CHUISNES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2022.

Délibération n° 07-2022

Le Maire expose :

Suite à la délibération n° 86-2020 du 16/12/2020 concernant la demande de subvention DETR 2021 pour la réfection de la toiture côté avant et abside de l'église, il convient de poursuivre les travaux avec la façade arrière afin d'éviter la chute de tuiles sur les personnes se promenant dans le parc et également les infiltrations d'eaux pluviales qui provoquent de lourdes dégradations à l'intérieur de l'église.

Les travaux sont estimés à 44 997,78 € HT pour la façade arrière soit 53 997,34 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection totale de la couverture de l'église façade arrière.
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention DETR 2022, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 44 997,78 € HT soit 53 997,34 € TTC.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention DETR 2022 (20%)	8 999,56 €
- Subvention du Conseil Départemental (30 %)	13 499,33 €
- <u>Autofinancement</u>	<u>22 498,89 €</u>
Total HT	44 997,78 €

- Dit que ces travaux seront réalisés à partir de Septembre 2022.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**REFECTION DU SOL SOUPLE AMORTISSANT DE LA STRUCTURE TOBOGGAN
MATERNELLE DE CHUISNES / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL D’EURE-ET-LOIR AU TITRE DU F.D.I 2022.**

Délibération n° 08-2022

Le Maire expose :

Il convient de changer le sol souple amortissant de la structure toboggan situé à l'école maternelle car le sol se soulève et un enfant peut s'y coincer le pied et tomber gravement. Par conséquent il est impératif de refaire le sol souple existant qui a plus de dix ans.

Les travaux sont estimés à 4 366,69 € HT soit 5 240,03 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Fonds Départemental d'Investissement au titre des projets locaux – équipements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection totale du sol souple de l'aire de jeux de l'école maternelle de Chuisnes,

- Sollicite auprès du département une subvention au titre du FDI 2022, sur la base d'un montant total de l'opération qui s'élève à 4 366,69 € HT soit 5 240,03 € TTC.

- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Départemental (30 %)	1 310,00 €
- <u>Autofinancement</u>	<u>3 056,69 €</u>
Total HT	4 366,69 €

- Dit que ces travaux seront réalisés en Juillet ou en Août 2022.

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**PARCOURS SANTE SENIORS / ATTRIBUTION DU MARCHE DE POSE DES
EQUIPEMENTS.**

Délibération n° 09-2022

Le Maire expose :

Vu la délibération n°69-2021 du 12/11/2021 concernant la mise en place de la convention de partenariat avec la CARSAT pour le financement du parcours santé seniors, et vu la délibération n°79-2021 du 14/12/2021 attribuant le marché de fournitures, il convient d'attribuer le marché de pose de ces fournitures.

Après consultations, la commune a reçu deux offres et l'offre la mieux disante est celle proposée par la SARL EVO-LUDI-K pour un montant de 14 828 € HT soit 17 793,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'offre de la SARL EVO-LUDI-K, 94 rue des 4 vents, 91690 GUILLERVAL, pour un montant de 14 828 € HT soit 17 793,60 € TTC.

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**PARCOURS SANTE SENIORS / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX
D'ACCES AU PARCOURS D'ACTIVITES SANTE SENIORS.**

Délibération n° 10-2022

Le Maire expose :

Vu la délibération n°69-2021 du 12/11/2021 concernant la mise en place de la convention de partenariat avec la CARSAT pour le financement du parcours santé seniors, et vu la délibération n°79-2021 du 14/12/2021 attribuant le marché de fournitures et vu la délibération n°10-2022 du 18/01/2022 attribuant le marché de pose des fournitures, il convient d'attribuer le marché de travaux d'accès au parcours.

Après consultations, la commune a reçu deux offres et l'offre la mieux disante est celle proposée par l'EURL Matthieu CHEMINAIS pour un montant de 2 475 € HT soit 2 970 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'offre de l'EURL Matthieu CHEMINAIS, 3 bis Beauchêne, 28190 CHUISNES, pour un montant de 2 475 € HT soit 2 970 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MAISON DES ASSOCIATIONS / ACCEPTATION DU DEVIS D'HONORAIRES POUR L'ETUDE DE FAISABILITE.

Délibération n° 11-2022

Le Maire expose :

Dans le programme de notre mandat électoral, il était prévu la réalisation d'une salle pour les associations communales. L'installation se réalisera sur le terrain communal après le restaurant scolaire. La société OPTEN de Courville-sur-Eure, spécialisée dans les constructions bois à basse consommation énergétique, a été contactée pour nous proposer une étude de faisabilité comprenant une esquisse préliminaire et un estimatif sommaire du coût global.

Il convient maintenant de valider son offre qui s'élève à 3 308 € HT soit 3 969,60 € pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la construction de la maison des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'étude de faisabilité pour la construction de la maison des associations proposée par la société OPTEN, 16 impasse du Château d'eau, 28190 COURVILLE-SUR-EURE pour un montant de 3 308 € HT soit 3 969,60 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Projet de mixité au collège / demande de subvention communale :

Madame Marie-Françoise Daniel présente le projet qui vise à réduire l'inégalité des résultats scolaires du DBN (Diplôme National du Brevet) entre les filles et les garçons. En effet, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons qui pourtant les déprécient dans leurs propos, les malmènent dans la cour de récréation.

Le travail participe à réduire les inégalités hommes/femmes en menant une réflexion sur la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges en version théâtralisée ;

- croquant les élèves en action au cours des ateliers-débats (illustrations faites par Mme Dubois)
- réalisant enfin un film à visée pédagogique, sous la houlette de M. Boutry, afin de démontrer que l'on peut agir auprès des élèves sur la problématique de la mixité.

Pour ce projet de mixité au collège, l'ensemble des aides financières n'étant pas encore défini, le conseil municipal décide de suspendre sa décision et reviendra sur ce dossier dès que le coût global financier sera établi. Un courrier est envoyé en ce sens au collègue.

Compte-rendu des commissions communales :

1 / Communication :

Madame Jocelyne MENAGER indique :

- Réunion de la commission communication début janvier qui a décidé de réaliser des portraits sur Monsieur Roger ANTOENS et Simone SEGOUIN. Un article sur le canal de Louis XIV sera également établi.

2/ Affaires scolaires :

Madame Christelle BERTHELOT indique qu'une classe risque d'être fermée à la rentrée de septembre.

3/ Animation :

- 4 boucles à vélo seront proposées dont la boucle Louis XIV qui passera par Chuisnes.
 - Marché de producteurs locaux à Chuisnes pour courant septembre.
 - Inauguration du parc nature à prévoir également.
-

Compte-rendu des commissions intercommunales :

1 / Tourisme de la communauté de communes:

Madame Christelle BERTHELOT indique :

Monsieur Julien RANSON directeur du service Tourisme a présenté l'existant et a un projet d'ouverture de produits locaux à Illiers. Il signale aussi que le château de Swan a été acheté par un homme d'affaires Chinois qui souhaite créer les mêmes animations qu'au château de Maintenon.

2 / Gens du voyage de la communauté de communes :

Monsieur Romain Fillette signale que l'aire d'accueil pour les gens du voyage prévue à la sortie de Courville direction Chartres, au long de la RD 923 ne sera pas retenue car l'aire doit être située à plus de 100 m de la RD 923.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Le Maire indique que la 3^{ème} boucle Entre Beauce et Perche aura lieu le 27/03/2022 et demande des signaleurs bénévoles. Mmes BERTHELOT, MENAGER, et LAUBY ainsi que M. GAUTIER se portent candidats.

➤ Achat mutualisé de radars pédagogiques par la communauté de communes : proposition d'achat de 2 radars mutualisés pour 6 communes pour un coût de 5 210 € HT. La

CCEBP va déposer un dossier de demande de subvention FDI 2022. Le coût réel pour les 6 communes serait d'environ 600 € / commune. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat mutualisé.

➤ Monsieur le Maire indique que Madame Véronique DUARTE réalise des remplacements à l'école.

➤ Prochain conseil municipal le 28/01 à 18h30

Séance levée à 22h00

Fait et délibéré à Chuisnes, le 18/01/2022

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,